

Compte rendu de séance

Séance ordinaire du 2 Octobre 2018

L'an 2018 et le 2 Octobre à 20 heures 06 minutes, le Conseil Municipal de Bougy-lez-Neuville, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, Salle du Conseil (ancienne salle de classe) sous la présidence de Madame MAROIS ISABELLE, Maire.

Présents : Mme MAROIS ISABELLE, Maire, MM : BEAUVALET Jean-Philippe, BOULANGER Jean-Claude, DUFOUR Jean-Michel, PATY Gérard

Excusés ayant donné procuration : Mme VANNIER Annick à M. BOULANGER Jean-Claude, MM : BURTIN Philippe à Mme MAROIS ISABELLE, JACQUEMONT Armand à M. PATY Gérard

Excusées : Mmes BOURGOIN Chantal & VINCENOT Béatrice

Nombre de membres

- Afférents au Conseil municipal : 10
- Présents : 5

Date de la convocation : 25/09/2018

Date d'affichage : 25/09/2018

A été nommé(e) secrétaire : M. DUFOUR Jean-Michel

QUORUM

Madame le Maire constate que le quorum n'est pas atteint. Il n'y a que cinq membres présents sur les dix membres. Le quorum se compte sur le nombre de conseillers réunis physiquement et il doit être strictement supérieur à la moitié, soit **six personnes minimum**.

La réunion est donc ajournée, aucune délibération ne peut être prise. Le maire et les élus présents autour de la table rappellent que la présence des élus est essentielle.

La prochaine réunion est prévue pour le **mardi 16 octobre 2018 à 20h**.

Ils décident tout de même d'aborder les questions et affaires diverses ne nécessitant pas de délibérations et qui ne seront donc pas mentionnées dans les prochaines réunions.

Questions et affaires diverses :

DEVIS DE TRAVAUX

- Électricité à l'église pour un total de 1 241,00 € H.T. / 1 489,20 € T.T.C., demander un complément avec des spots à LED
- Eaux pluviales : aménagement de fossés – Route du Bignon, avec évacuation de la terre, pour un total de 3 518,70 € H.T./4 222,44 € T.T.C.

ENQUÊTE PUBLIQUE CONCERNANT LA CENTRALE DE BIOGAZ DU LUGÈRE À MARIGNY-LES-USAGES

La commune est concernée par les digestats. L'Enquête Publique se tient jusqu'au 4 octobre 2018. Les élus présents émettent un avis positif.

RAPPORT ANNUEL 2017 - SIRTOMRA

Les principaux éléments sont présentés. Bien géré, le Président est passionné par son sujet.

SCHÉMA D'ALIMENTATION EN EAU POTABLE (C.D. 45)

Les fiches proposées par le Conseil départemental du Loiret sont inspectées. Les données sont celles de 2016. Les propositions sont peu nombreuses, mais les élus relèvent que la valeur à neuf du réseau dépasse les 1 000 000 €.

EAU - C.C.F.

- Un protocole d'accord va être soumis aux communes
- Le cabinet d'étude va passer pour faire une campagne de mesure sur le réseau et le surpresseur le 5 octobre 2018
- Le relevé des compteurs aura lieu le samedi 13 octobre 2018 de 9h à 12h30

ANALYSES D'EAU - C.V.M.

De nouvelles analyses ont montré la présence, confirmée, de C.V.M. route de Malaisse et chemin de la Grille.

BORNAGE C.R. N°23

Le rendez-vous avec le géomètre-expert est prévu le 16 octobre 2018.

ÉLAGAGES

Les élus considèrent que certaines haies au droit des voiries sont à élaguer pour éviter de gêner les usagers.

DOSSIER D'URBANISME

Un Certificat d'urbanisme d'information concernant la parcelle n°AB 33 est arrivé (donation).

TRAVAUX SUR LA ROUTE DU BIGNON

Un point général est fait. Il faudrait faire un point avec la C.C.F. surtout en ce qui concerne les rives et le gravillonnage.

Le nécessaire est fait pour la dégradation du mur du cimetière. Demander à ce que le parking du cimetière soit remis en état également.

REPAS DES AÎNÉS

Il aura lieu le 31 octobre 2018 au Lancelot à Chilleurs-aux-Bois.

ORNIÈRE ROUTE DU BIGNON

Un courrier a été envoyé pour la reboucher.

MENUES AFFAIRES

- Remplacement d'un miroir de voirie route du Bignon
- Fuite d'eau entre le route des vallées d'Orléans et le chemin des Écuries repérée et réparée
- Voir ce qu'il faudrait faire pour la préservation de l'église et de son porche en particulier (Fondation du Patrimoine)
- Demande de poubelles jaunes 240 L au SIRTOMRA
- Le stationnement de véhicules imposant sur le parking du cimetière doit gêner le moins possible (en épi)

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h27.

En mairie, le 05/10/2018

Le Maire



ISABELLE MAROIS